

INSTITUT MONTAIGNE



Bulletin d'adhésion 2012 Membre Associé

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

COMPLEMENT D'ADRESSE.....

CODE POSTAL VILLE

TEL. FAX

E-MAIL

souhaite renouveler son adhésion à l'Institut Montaigne et verse une cotisation de :
(merci de cocher la case choisie)

- CINQ CENTS EUROS (**500 €**) pour les cotisations de soutien, soit 170 € après réduction d'impôt*
- CENT CINQUANTE EUROS (**150 €**) pour les cotisations simples, soit 51 € après réduction d'impôt*
- CINQUANTE EUROS (**50 €**) pour les étudiants de moins de 26 ans, soit 17€ après réduction d'impôt*

* En septembre 2005, les services fiscaux ont accordé à l'Institut Montaigne l'habilitation à recevoir des dons ouvrant droit, en faveur des donateurs, à des réductions d'impôts. Le donateur bénéficie ainsi d'une **réduction d'impôt de 66%** de ses versements, dans la limite de 20% du revenu imposable (report possible durant 5 ans). Un reçu fiscal est délivré par l'Institut.

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'Institut Montaigne

38, rue Jean Mermoz – 75008 Paris

Tel. : +33 1 58 18 39 29 – Fax : +33 1 58 18 39 28 – E-mail : info@institutmontaigne.org